

14 JANVIER 1980

OBJET: COMITE DES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

LE COMITE DES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE, QUI A ETE INSTITUTE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 13 DE L'ACCORD RELATIF AUX OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE, ENTRE EN VIGUEUR LE 1er JANVIER 1980, TIENDRA SA PREMIERE REUNION LE LUNDI 28 JANVIER 1980, A 11H.30, AU CENTRE WILLIAM RAPPARD.

LA REUNION SERA CONSACREE PRINCIPALEMENT AUX QUESTIONS D'ORGANISATION. VOICI LES POINTS QU'IL EST PROPOSE D'Y DEBATTRE:

1. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT.
2. PROCEDURES EN VUE DE LA PARTICIPATION DES NON-SIGNATAIRES INTERESSES EN QUALITE D'OBSERVATEURS (L/4905, PARAGRAPHE 5).
3. DATE ET PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE REUNION.
4. AUTRES QUESTIONS.

LES GOUVERNEMENTS SIGNATAIRES DE L'ACCORD SONT INVITES A PARTICIPER A CETTE REUNION ET PRIES DE ME COMMUNIQUER LES NOMS DE LEURS REPRESENTANTS POUR LE 25 JANVIER AU PLUS TARD.

LES NON-SIGNATAIRES INTERESSES A SUIVRE LES TRAVAUX DU COMITE EN QUALITE D'OBSERVATEURS SONT INVITES A M'EN INFORMER AU PLUS TARD POUR LE 25 JANVIER. LORSQU'AURA ETE PRISE UNE DECISION CONCERNANT LES PROCEDURES EN VUE DE LA PARTICIPATION DE DELEGATIONS EN QUALITE D'OBSERVATEURS, CES DELEGATIONS EN SERONT AVISEES AUSSITOT QUE POSSIBLE.

O. LONG

*LE PRESENT AEROGRAMME REMPLACE L'AEROGRAMME DU 14 JANVIER 1980 QUI, PAR SUITE D'UNE ERREUR, PORTE LE NUMERO 1960.